

Les UPOG un modèle d'organisation en développement

La structuration de filières péri-opératoires gériatriques

Alors que les personnes de 75 ans et plus représentent 6.6% de la population francilienne¹ contribuer à l'amélioration de leur prise en charge est une préoccupation constante.

Dans ce cadre, depuis 2015 l'ARS île de France accompagne la création d'une filière spécifique autour de la chirurgie urgente des fractures de l'extrémité supérieure du fémur (FESF) par la labellisation **d'unités péri-opératoires gériatriques (UPOG)**.

Interview de Charlotte NALINE, PH gériatre, Centre Hospitalier de Versailles

Une UPOG ? C'est quoi ? Une unité de soins péri-opératoires accompagnant le patient de son entrée aux urgences jusqu'à la sortie du court séjour. L'ARS labellise dans le cadre d'appel à projet des unités de 6 à 10 lits au regard de l'activité.

Au CH de Versailles nous avons obtenu la labellisation en 2015 pour une unité de 10 lits. Désormais notre unité en compte 12. Par ailleurs, nous avons formé les équipes du CH de Rambouillet également membre du GHT Yvelines et une nouvelle UPOG a été labellisée ce qui présente l'avantage majeur d'éviter les transferts des patients.

Y a-t-il une file active minimale requise ?

Oui, la labellisation des UPOG est possible lorsque la file active est de plus de **150 patients par an**.

Quels avantages présente la mise en place de telles unités ?

Des délais d'hospitalisation plus courtes, des séquelles moindres, un rétablissement plus rapide, une filière mieux structurée, des conditions de travail améliorées, les avantages sont multiples. Cette unité regroupe les compétences médicales et paramédicales au même endroit pour le bénéfice du patient qui est pris en charge dans sa globalité. Cette présence médicale est un facteur clé de réussite.

Quels éléments contribuent à la réussite de ce projet ?

Il n'y a pas de modèle unique d'UPOG. Elle peut être située en unité de gériatrie ou en orthopédie. Pour cela il convient qu'il y ait a minima du temps soignant, d'infirmier et de kinésithérapeute.

Au CH de Versailles l'unité se situe au sein du service d'orthopédie. Le personnel d'orthopédie a suivi une formation spécifique.

En outre, pour que le projet aboutisse celui-ci doit être porté **collectivement** par les urgentistes, les anesthésistes, les orthopédistes et les gériatres.

Comment être labellisé ?

Pour être labellisé il convient de répondre aux appels à projet lancés par l'ARS île de France

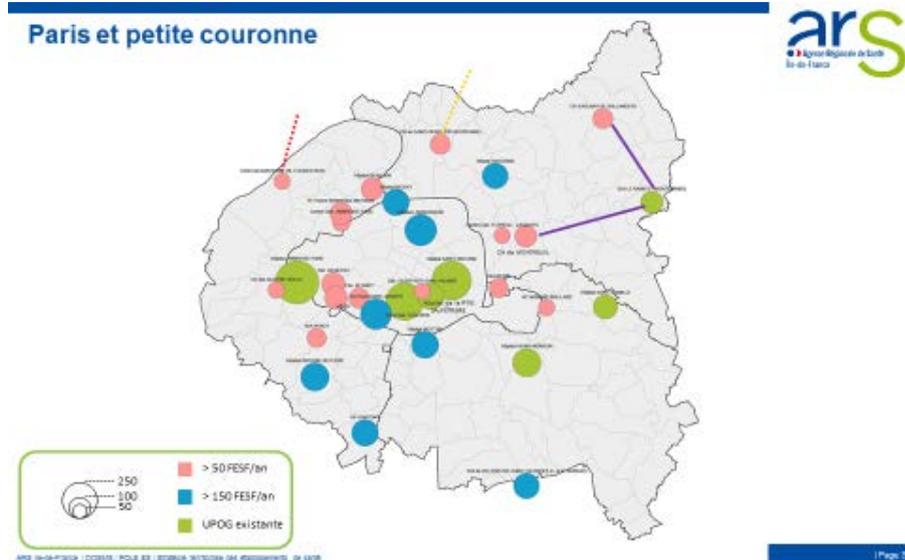
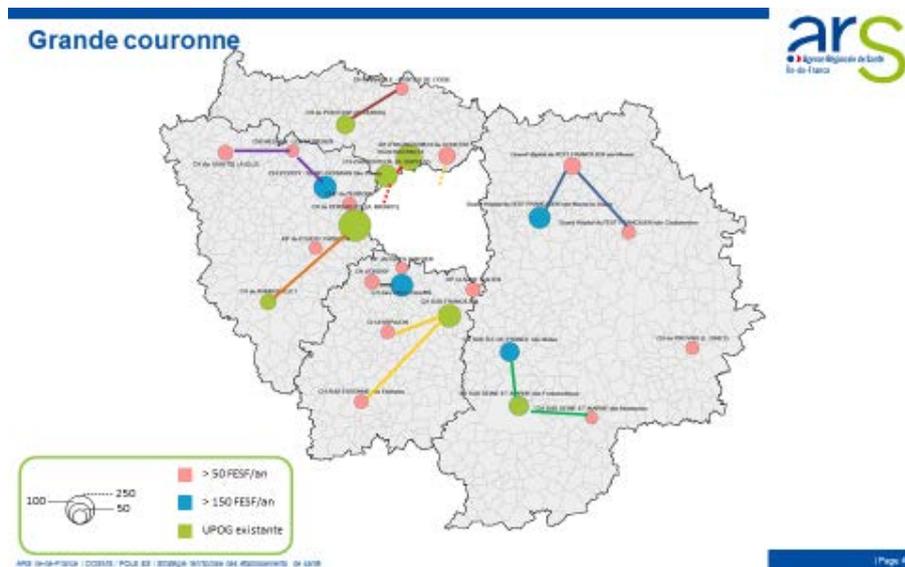
Quel est l'accompagnement de l'ARS ?

¹ Repère sur la santé en Ile de France- ORS- 6 AVRIL 2015)

L'ARS apporte un soutien financier à hauteur de 40 000 euros notamment pour l'achat de matériel adapté (matelas anti escarre, lève malades ...) ou la formation des agents et délivre la reconnaissance contractuelle de l'UPOG.

Les UPOG labellisées en île de France

Depuis 2015, 4 appels à projet ont été lancés par l'ARS île de France. A ce jour la région compte 15 UPOG installées (identifiées par des points verts ci-dessous) et 4 ont été retenues en octobre 2018.



La suite ?

La volonté de l'ARS est de favoriser un maillage progressif territorial des UPOG sur l'ensemble de la région en lien avec les filières de soins gériatriques (notamment dans les zones identifiées en bleu dans les schémas ci-dessus).

Ainsi, poursuivant la dynamique engagée depuis en 2015, l'ARS devrait publier un nouvel appel à projet en 2019.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'ARS Ile de France pour consulter [le cahier des charges](#) ou à vous rapprocher de la délégation FHF Ile-de-France.